BULLETIN MUNICIPAL d 'AIGALIERS

JANVIER 2022

Directeur de publication : Daniel Boyer

Bulletin conçu et réalisé par la Commission « Bulletin » :

Marie-Lise Gloanec Julie Levy, Roger Martin , Rachel Ulrich

Secrétaire : Oriane Cazalet

Imprimé sur papier recyclé

MOT DU MAIRE

Cette nouvelle année 2022 voit le Covid 19 et ses variants, encore et toujours présents, peser lourdement sur nos vies quotidiennes.

Nous constatons qu'en cette fin d'année, le nombre de familles qui ont été atteintes par ce virus, est plus important qu'en 2020. La vaccination semble être une des solutions pour endiguer cette épidémie qui touche la planète entière. Souhaitons que les vaccins soient enfin proposés aux habitants de tous les pays.

Le Conseil Municipal a pu se réunir presque normalement au cours de cette année écoulée, pour administrer notre commune et poursuivre les investissements et travaux sur l'ensemble des hameaux.

Voilà maintenant 2 ans que nous ne pouvons organiser normalement les évènements conviviaux habituels.

Notamment, l'absence de tenue des réunions publiques d'information et de concertation concernant les projets du Conseil municipal est préjudiciable à leur bonne réalisation.

Notre principal projet, vous le savez, consiste à réaliser l'Assainissement Collectif au cœur des cinq hameaux.

L'Agence de l'Eau et le Département qui sont les financeurs, nous ont demandé trois engagements :

Le premier concerne la qualité des rejets dans le milieu naturel après traitement , à savoir comment ils seront traités ; le deuxième : comment sera assurée la maintenance des stations ?

Pour le 3ème point, l'Agence demande également des garanties quant à la maîtrise foncière par la commune des emplacements des cinq stations. Nous avons répondu à tous ces différents points.

Je remercie les propriétaires fonciers qui ont rapidement donné leur accord pour vendre à la commune la surface nécessaire pour implanter les stations.

Ce bulletin 2022 relate les actions du Conseil Municipal en lien avec l'Environnement dans différents domaines. Je me rends compte que ce thème de l'Environnement est très présent dans les actions du Conseil Municipal : le traitement des eaux usées ; l'entretien des ouvrages et des berges sur les cours d'eau; le débroussaillage et les actions dans le massif forestier (coupes de bois, entretien pistes DFCI) ; ainsi que

les aménagements de sécurité avec la Société de chasse ; la réapparition de la flore autour du parc photovoltaïque comme le montre le remarquable inventaire réalisé par Cécile Tournayre.

Notre commune est très boisée et le risque « feu de forêt » doit être appréhendé sérieusement. Nous le faisons depuis plusieurs années en communiquant sur la prévention indispensable et avons sensibilisé individuellement les particuliers sur leur Obligation Légale de Débroussaillement -OLD-

MOT DU MAIRE

Je remercie tous les habitants concernés par les OLD, qui ont fait le nécessaire autour de leur habitation,

d'autant que cela représente un coût financier.

Cette année, la commune a réalisé les OLD, particulièrement en bordure des chemins communaux et sur les parcelles communales constructibles.

Une concertation s'est engagée avec quelques communes depuis plus d'un an, sur un projet de création d'une restauration collective pour les scolaires.

L'objectif est de confectionner des repas avec des produits bio, cultivés localement ; les repas seraient livrés chauds. A ce jour, onze communes intéressées ont délibéré pour lancer une étude de faisabilité. Chaque commune se positionnera ensuite en fonction des contraintes techniques et bien-sûr des coûts pour les budgets communaux et du prix du repas proposé aux familles.

L'école maternelle d'Aigaliers a accueilli, à la rentrée de septembre, Madame Borne, nouvelle Directrice. Elle a rapidement pris ses fonctions en préparant sa rentrée durant l'été.

En 2020, Agnès Sabatier, Agent Territorial Spécialisée des Ecoles Maternelles - Atsem - depuis plus de trente ans à l'école maternelle d'Aigaliers a fait valoir ses droits à la retraite. Les contraintes sanitaires nous ont empêché de fêter cela avec l'ensemble de ses collègues, les enseignants et les élus des trois communes du Regroupement.

Pendant ces 30 années, elle s'est occupée des enfants venant des trois communes du SIRP ; elle a secondé les enseignants qui se sont succédés. Cela en fait des enseignants et des générations d'enfants !

Néanmoins, j'ai pu au nom du Conseil la remercier lors d'une collation organisée par la présidente du SIRP.

Cette pandémie met encore plus en lumière le rôle primordial des Associations dans la vie sociale de nos villages. Leur mise en sommeil obligé crée un vide , une rupture, un manque et certainement l'isolement pour certains de leurs adhérents. Une grande frustration pour les responsables associatifs, les bénévoles et les animateurs qui « piaffent » d'impatience pour proposer enfin toutes leurs activités.

Je formule le vœu que 2022 soit une année de paix, d'amitié et de solidarité entre les peuples du monde.

Je vous adresse au nom du Conseil Municipal mes meilleurs vœux et une bonne santé à chacune et chacun d'entre vous.

Le Maire, Daniel Boyer

FORET ET BIODIVERSITÉ

Pour continuer sur le thème de l'Environnement, je vous propose ce rapide survol de la forêt. Sa superficie importante, lui fait jouer un rôle essentiel pour la biodiversité, pour lutter contre le réchauffement climatique. Les ruraux et les urbains sont attachés à ces forêts, en tant que patrimoine à préserver et lieu de ressources dans notre vie quotidienne.

La forêt est un espace multifonctionnel qui assure la production des bois, la protection contre les risques naturels, l'accueil du public, les aménagements touristiques et de loisir, la préservation des paysages…C'est un espace à multiples facettes, à considérer sur le temps long, où la transmission d'une génération à l'autre a toute son importance.

Cette forêt constitue un véritable réservoir de biodiversité et assure un stockage de carbone optimisé lorsque son mode de gestion est adapté.

La forêt est un espace plébiscité mais il ne faut pas croire qu'elle appartient à tout le monde. Les forêts ont toutes un propriétaire soit un particulier , soit une Collectivité locale – commune, département , soit l'Etat -forêts domaniales-.

La surface forestière française a progressé, en un siècle, de 6,5 millions d'hectares, soit plus de 66% !

Cette augmentation est fortement différenciée selon le type de propriété. Elle est de 25 % pour le domanial (Etat) ; 23 % pour la communale et 94 % pour la forêt des particuliers. Les forêts domaniales représentent 1,5 millions d'hectares ; les forêts publiques, essentiellement communales, 2,7 millions d'hectares ; les forêts privées, 12,5 millions d' hectares détenues par 3,5 millions de propriétaires- soit ¾ de la surface totale.

La Région Occitanie Pyrénées Méditerranée fait partie des trois régions les plus forestières avec 2,6 millions d'hectares. Plus de 20 000 emplois en dépendent. 9 communes / 10 bénéficient d'une forêt sur leur territoire.

La forêt privée représente 71 % de cette superficie forestière et se concrétise par un fort morcellement : 500 000 propriétaires dont les ¾ possèdent moins de 4 hectares.

Le Département du Gard : 50% de la surface départementale est en forêt, soit 258 000 hectares ; 28 % des forêts sont publiques ; 8 % domaniales ; 20 % communales. 46 000 propriétaires forestiers possèdent 7000 ha de parcelles de 4 hectares et plus.

FORET ET BIODIVERSITÉ

Borne avec A pour Aigaliers, en limite de commune

La forêt communale d'Aigaliers aux siècles précédents, à l'époque de nos arrières-grands parents… Elle représente la moitié de la surface communale et elle a occupé une place essentielle au cours des siècles précédents dans la vie quotidienne des habitants de tous les hameaux, en constituant une ressource ; le bois était coupé pour se chauffer et pour alimenter les fours à pain de chaque hameau. Les familles étaient comptées en nombre de feux (ou foyer). Le bois était aussi coupé pour être vendu.

Le glandage, les charbonniers, le pâturage des moutons et des chèvres maintenaient le milieu ouvert ; en 1976, la commune comptait 23 bergers ; les ruines ou les rénovations d'anciennes bergeries en attestent. La forêt a été dévastée par les maîtres verriers au 18 ème siècle, qui faisaient couper le bois afin de chauffer les fours pour la fabrication du verre. Le budget communal a lui aussi bénéficié opportunément de cette ressource par la vente continue de coupes de bois.

J'ai puisé ces données dans le livre de Monsieur Argenson Marcel *« Survol de l'Histoire d'Aigaliers des origines à l'aube du XX siècle »*

L'importance de la population peut se lire aussi au travers du recensement des habitants de 1846 à 1911. Tous les Hameaux étaient également peuplés ; le Chabian avait une école, ainsi que Bourdiguet !

La forêt communale d'Aigaliers aujourd'hui…

Notre massif forestier n'a pas toujours eu la même densité qu'actuellement. Aujourd'hui, au nom d'une certaine conception de l'écologie, certains voudraient le sanctuariser dans l'état où ils l'ont découvert. Un massif trop dense, fermé étouffe la biodiversité. Pour une forêt en bonne santé, Il faut parfois savoir couper des arbres pour rajeunir les peuplements.

D'une contenance de 1210 hectares, elle est affectée principalement à la production en coupes de bois, tout en assurant la protection du milieu naturel, la gestion forestière, l'accueil du public, la chasse…Elle est constituée d'une série unique de production comprenant un groupe « feuillus » de chênes verts (90 %) ; de chênes pubescent (9 %) ; de pins d'Alep (1 %).

La forêt est morcelée comme l'indique la carte page suivante. : Divisée en 46 parcelles numérotées de 3 à 48 ; 16 parcelles dédoublées en partie A et B.

A cela s'ajoutent 12 parcelles du quart mis en réserve (I à XII) , ce qui porte le nombre total de parcelles à 74. La forêt communale d'Aigaliers est comprise dans la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique n°6066 de type II dite du << plateau de Lussan et massif boisé >>

Daniel Boyer

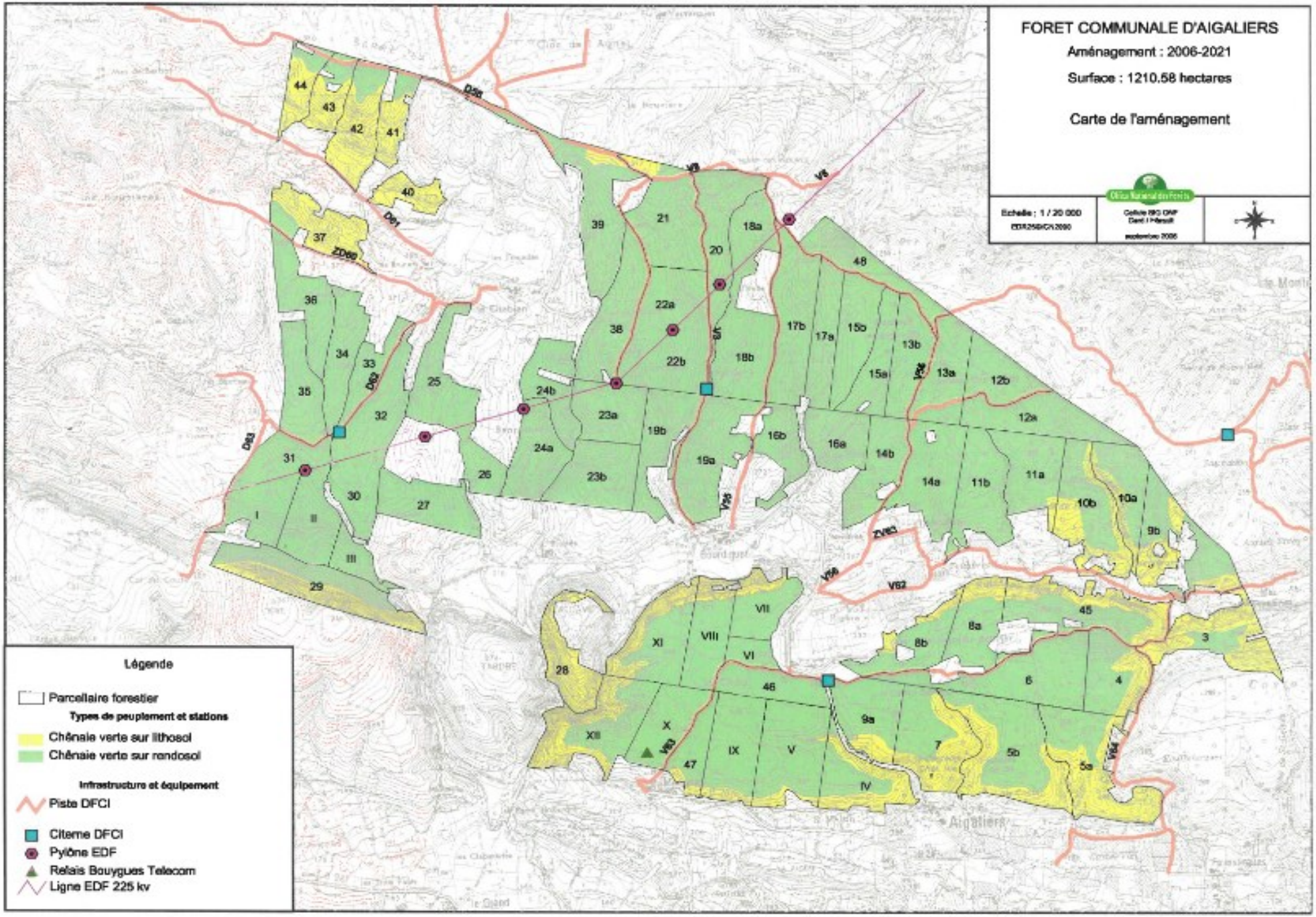
FORET COMMUNALE D'AIGALIERS
Aménagement : 2006-2021
Surface : 1210.58 hectares
Carte de l'aménagement
Légende
Parcellaire forestier
Types de peuplement et stations
Chênaie verte sur lithosol
Chênaie verte sur rendosol
Infrastructure et équipement
Piste DFCI
Citerne DFCI
Pylône EDF
Relais Bouygues Telecom
Ligne EDF 225 kv
Aigaliers

L'ONF
Le Massif Forestier

L'ONF est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial- EPIC - créé en 1964, avec deux tutelles principales :

Le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Ecologie.

L'ONF est chargé de la mise en œuvre du Régime Forestier dans les forêts publiques uniquement.

L'OBJECTIF : LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

La planification de la gestion de la forêt est concrétisée par l'élaboration d'un document de gestion.

Chaque forêt gérée par l'ONF dispose d'un aménagement forestier. Ce document établi par le forestier en concertation avec ses partenaires locaux, détermine les actions à mener sur 20 ans.

Il s'appuie sur l'étude du milieu naturel et son évolution en lien avec les changements climatiques annoncés ;

avec l'analyse de la composition et de l'état des peuplements et du contexte socio-économique du territoire…

Ainsi, les récoltes de bois, les travaux d'entretien, les actions spécifiques en faveur de la biodiversité sont décrits dans cette feuille de route indispensable à une gestion durable de la forêt.

L'ONF réalise le marquage des coupes de bois, la programmation et réalisation des travaux, la commercialisation des bois ; la surveillance du massif…

Un baliveau en forêt d'Aigaliers

Le Balivage consiste à repérer dans une coupe de taillis les troncs les plus vigoureux. Lors des coupes, des baliveaux sont laissés entre 2 bornes pour visualiser les limites de parcelles.

Borne N° 23 indiquant les limites entre 2 des parcelles communales

PRÉVENTION DANS LE MASSIF FORESTIER

La chasse est un loisir mais aussi quelques fois une nécessité, pour réguler certaines espèces nuisibles.

C'est le cas du sanglier. Autrefois, cette chasse se pratiquait principalement dans le massif forestier fermé, peu accessible donc beaucoup moins fréquenté.

La population de notre commune a changé ; les sentiers, pistes sont très fréquentés. De nombreux circuits sont aménagés et balisés. Les familles, les vacanciers en gite ou chambre d'hôtes, les randonneurs venus de très loin quelquefois sillonnent notre commune.

Depuis plusieurs années, le sanglier lui aussi a proliféré et changé ses habitudes. il fait son gite à proximité des habitations et dans la plaine. Les chasseurs sont bien obligés de le débusquer là où il se trouve.

Se pose alors la question de la sécurité au moment du tir pour les chasseurs et surtout pour les promeneurs.

Malgré toutes les règles et consignes de sécurité mises en place et appliquées par les chasseurs , le risque d'accident demeure élevé.

Face à ce constat, le Maire a proposé au Conseil Municipal de travailler sur cette grave problématique avec la Société de Chasse. Une première réunion s' est tenue le 15 septembre 2021 en Mairie. Étaient présents, le Président de l'Association des Communes Forestières du Gard, la Fédération des chasseurs du Gard, l'ONF, la Société de Chasse d'

Aigaliers et les membres de la Commission Communale. Tous les participants font la même analyse sur le risque d'accident malgré l' application des consignes de sécurité par les chasseurs.

M. Cédric CLÉMENTE, Président de l'Association des Communes Forestières et Maire de Lirac, nous a fait part de son expérience suite aux aménagements réalisés sur sa commune depuis 5 ans.

M. TERNA de la Fédération de Chasse, indique que la fédération des chasseurs du Gard participe financièrement à hauteur de 20% pour la réalisation de travaux de mise en sécurité dans le massif. Il indique également que la Région Occitanie accorde 30 % pour ces aménagements.

M. TERNA propose que la commune recense et valide les lignes de tirs à aménager, Un technicien de la Fédération se déplacera et réalisera le dossier de demande de subvention à la Région Occitanie. Tous les participants sont d'accord sur cette proposition.

Depuis, le recensement des pistes et lignes de tir à aménager a été réalisé. La Fédération des chasseurs constitue le dossier de demande de soutien financier. Un premier aménagement est en cours de réalisation financé par la Commune et la Société de chasse.

PREVENTION INONDATION

Programme d'Entretien de la végétation sur le cours d'eau Le Lisson, appelé communément le Riu traversant Aigaliers , par l'Etablissement Public Territorial Bassin des Gardons . E.P.T.B Gardons.

L'entreprise Environnement-Bois-Energie a été mandatée par l'E.P.T.B. Gardons afin de réaliser ces travaux d'entretien, d'octobre à fin novembre 2021.

D'Aigaliers à Serviers-Labaume en passant par Gattigues, puis traversant la plaine de Fontanisse, ces travaux ont consisté au débroussaillage et/ou à

l'abattage des arbres instables, avec pour objectifs ;

De rétablir les capacités d'écoulement du cours

d'eau ;

D'éviter l'encombrement du lit et des ouvrages ;

De préserver la stabilité des berges ;

De maintenir et favoriser une végétation adaptée, équilibrée garantissant le fonctionnement optimal de la ripisylve et des milieux aquatiques.

Les travaux d'Aigaliers ont été effectués mécaniquement pour débroussailler tout le cours

d'eau complètement obstrué par les ronces. La totalité des bois a été évacuée.

Ces travaux conséquents entrent dans le cadre de la Déclaration d'Intérêt Général des travaux d'entretien de la végétation : restauration forestière, gestion des atterrissements, gestion des espèces.

Le Lisson au Lavoir du Mas Robert

Travaux sur le Lisson - Riu-

Hameau de Gattigues

BUDGET COMMUNAL 2021

Conseil Municipal

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
FONCTIONNEMENT					
Total des produits de fonctionnement = A	563 023	1 083	780	879	789
Produits de fonctionnement CAF	536 023	1 031	760	855	769
dont : Impôts locaux	168 841	325	332	361	322
Fiscalité reversée par les GFP	11 101	21	52	65	82
Autres impots et taxes	68 643	132	83	54	54
Dotation globale de fonctionnement	58 358	112	145	181	148
Autres dotations et participations	60 790	117	49	63	58
dont : FCTVA	1 599	3	1	2	2
Produits des services et du domaine	149 003	287	53	58	51
Total des charges de fonctionnement = B	391 917	754	650	718	634
Charges de fonctionnement CAF	358 539	690	618	681	603
dont : Charges de personnel (montant net)	135 673	261	297	323	275
Achat et charges externes (montants nets)	117 608	226	170	203	188
Charges financières	15 854	30	20	21	15
Subventions versées	8 355	16	15	26	23
Contingents	44 644	86	48	45	43
Résultat comptable = A - B = R	171 106	329	130	160	155
Capacité d'autofinancement brute = CAF	177 485	341	142	174	165
INVESTISSEMENT					
Total des ressources d'investissement budgétaires=C	547 412	1 053	424	455	396
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	200 000	385	145	157	148
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0	0	63	70	53
Autres dettes à moyen / long terme	439	1	1	1	2
Subventions reçues	216 409	416	83	106	88
FCTVA	79 354	153	43	46	42
Autres fonds globalisés d'investissement	17 832	34	23	17	14
dont : Taxe d'aménagement	17 832	34	23	16	13
Amortissements	6 378	12	12	13	12
Provisions	0	0	0	1	0
Total des emplois d'investissement budgétaires=D	356 858	686	421	430	369
dont : Dépenses d'équipement	287 947	554	280	308	272
Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	68 910	133	81	89	73
Remboursements des autres dettes à moyen / long terme	0	0	0	2	2
Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Charges à répartir	0	0	0	1	0
Immobilisations affectées	0	0	0	0	0
Besoin de financement résiduel = D - C	-190 554	-366	-4	-25	-28
+ Solde des opérations pour compte de tiers	0	0	-0	1	1
Besoin de financement de la section d'investissement	-190 554	-366	-4	-24	-27
Résultat d'ensemble	361 660	696	134	184	182
DETTE					

FISCALITE DIRECTE LOCALE 2021	TAUX
TAXE HABITATION y compris TH Logements vacants	8,21 %
TAXE FONCIERE sur les propriétés bâties	11,27 %
TAXE FONCIERE sur les propriétés non bâties	47,94 %

BUDGET COMMUNAL 2021

Le Taux de la Taxe d'Habitation est appliqué à certains foyers fiscaux jusqu'en 2023.

La Taxe d'Habitation sera maintenue pour les foyers fiscaux en résidences secondaires

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Association l'Aphyllanthe	1 835,00 €
APE Les Escoules	400,00 €
Compagnie du Chat Blanc	300,00 €
Cercle Généalogique de l'Uzège	100,00 €
Club de l'Arque de Baron	150,00 €
Club Mouche des Capitelles	200,00 €
Le Goujon Uzétien	300,00 €
Syndicat des Vins de Pays Duché d'Uzès	70,00 €
total	3 355,00 €

DETAIL DE LA DETTE 2021

Libellé	Durée	Taux	Dette à l'origine	Dette au 01/01/2021	Intérêts	Capital	Annuité totale
Groupe Scolaire	20 ans Fin 08/2022	4.15 %	229000.00 €	26 691.73 €	876.04 €	15 015.84 €	15 891.88 €
Presbytère (logements)	20 ans Fin 09/2037	1.35 %	300000.00 €	259 965.07 €	2 859.62 €	13 990.50 €	16 850.12 €
Investissements acquisition foncière	20 ans Fin 09/2036	1.65 %	450000.00 €	354 375.00 €	5 707.97 €	22 500.00 €	28 207.97 €
MAIRIE/BIB	15 ans Fin 08/2033	1.35 %	300000.00 €	258 773.50 €	3 398.90 €	18 728.02 €	22 126.92 €
MAIRIE/ BIB (Prêt relais TVA)	2 ans Fin 04/2021	0.50%	190000.00 €	190 000.00 €	316.67 €	190 000.00 €	190 316.67 €
TOTAUX			**1469000.00**	**1 089805.30**	**13 159.20**	**260 234.36**	**273 393.56**

TRAVAUX

RESTAURATION DU PONT DE BOURDIGUET

Entre le Chemin de la Chapelle

et le lavoir

Avant ...

Après..

Fin juillet se sont terminés les travaux sur le pont de Bourdiguet. Cet ouvrage d'art se situe sur un chemin communal entre la Chapelle et le lavoir proche du ruisseau de Bourdiguet. Après une mise en concurrence, c'est l'entreprise (SCAIC) Société Cévenole d'Aménagement d'Infrastructure et de Construction basée sur Alès qui a remporté le marché. Les travaux de restauration consistaient, après un débroussaillement des abords, à consolider le pont tout en lui rendant son aspect d'antan grâce, à la réparation d'affouillement en pied de voûte, le rejointoiement sur les murs tympan et la voûte. Les parapets ont retrouvé leur état d'origine, ce qui participe à la consolidation de l' édifice et sécurise le passage des promeneurs. Le montant des travaux s'élève à 16 565 € HT. Un dossier de déclaration avait été préalablement déposé à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) pour obtenir l'autorisation nécessaire pour effectuer les travaux à sec en juillet.

Réparation de MURS DE SOUTENEMENT AU CHABIAN

Chemin des Brunets

Ces murs de soutènement et ouvrages d'art se répartissent sur le chemin communal des Brunets.
L'entreprise (SCAIC) a également été retenue pour ces travaux sur des murs de soutènement et sur des ouvrages d'art pour un montant de 25 040 € HT.

Ouvrage n°1

Un béton cyclopéen sera réalisé à l'aval d'un ouvrage d'art de type dalot de sorte à stabiliser les fouilles et à combler la ravine.

Ouvrage n°2

Le mur de soutènement bâti en pierre en partie éboulée sera reconstruit en amont de l'ouvrage avec une consolidation en béton du radier.

Mur de soutènement

Des enrochements remplaceront un mur de soutènement en partie éboulée afin de conforter le remblai routier de voie communale du chemin des Brunets.

TRAVAUX

TRAVERSE CAMP DES BAUMES

Voirie nouvelle pour la sortie nord de la Traverse de Camp des Baumes

La 1ère phase des travaux de terrassement de la future voie a été effectuée cet été.

La phase 2 avec le revêtement et la signalisation seront programmés au 1er semestre 2022, pour une ouverture au plus tard à l'automne de cette même année.

L'Escoules en travaux

Reprise du mur en pierres sèches

L'enclos du bassin de l'Escoules dégagé pour les travaux en cours

TRAVAUX

Pose de couvertine sur le mur ouest de la cour de la Mairie

Réparation de canalisation de la fontaine dans le pré pour futures plantations en bordure du mur d'enceinte

Plantation des arbres par l'agent communal au parking du Pouzet

Panneaux directionnels derrière la Mairie

Peinture refaite à la salle polyvalente

Par mesure d'économie d'énergie, le conseil municipal a fait changer le mode de chauffage de l' école. Une pompe à chaleur a été installée à la place du chauffage à fioul.

TRAVAUX

Sécurisation Aigaliers

L'implantation de nouveaux mobiliers urbains participe à la sécurisation de la Route Stéphane Hessel située sur le village d'Aigaliers entre le presbytère et le restaurant la Pekelette.

Des potelets supplémentaires et des barrières de villes délimitent les zones de stationnement interdites signalées par panneaux sur une étendue de 50 mètres.

Nous comptons sur le respect de chacun et une prise de conscience du danger que représentent les véhicules mal stationnés ainsi que les conséquences qu'ils engendrent pour les usagers qui empruntent la route sur ce secteur à mauvaise visibilité sur une portion étroite et fréquentée par des piétons.

Le non-respect peut être sanctionné par la Police Intercommunale d'une contravention pour stationnement dangereux de 135 €. Vous perdrez également 3 points sur votre permis.

Programme national de recensement des Ponts

La commune s'est inscrite dans le cadre du programme national de recensement des ponts et des murs de soutènement proposé par le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

Dans un premier temps, la démarche consiste à recenser et évaluer les ouvrages d'arts et les murs de soutènement sur les voies communales.

Classification

Un Ouvrage Art est un Pont d'une ouverture supérieure à 2 mètres permettant à une voie de circulation de franchir un obstacle naturel ou une autre voie de circulation.

Un mur de soutènement est un ouvrage destiné à soutenir des terres et permettant de porter une voie routière.

Des premiers échanges en fin d'année 2021 ont contribué à l'établissement d'une liste d'ouvrages et de murs pour une visite sur site en 2022. Il sera alors dressé, sur chaque ouvrage, un diagnostic de l'état actuel avec, le cas échéant, des réparations, des recommandations d'entretien ou de suivi de certains éventuels désordres.

Barrières, potelets et panneaux d'interdiction de stationnement au cœur du hameau d'Aigaliers

Places de stationnement tracées devant la Mairie

Pont chemin des courtes Bourdiguet

L'employé communal a implanté 4 balises blanches afin de délimiter les bords de l'ouvrage et l'entreprise (SCAIC) a colmaté des affouillements en pied de l'ouvrage.

S.I.R.P

ECOLE D' AIGALIERS

(tél. : 04.66.22.62.11)

Classe 1 : 7 TPS et 11 PS 4 MS : Directrice : Mylène BORNE

Classe 2 : 4 MS et 20 GS : Institutrice : Delphine DUMAS

Assistantes Maternelles : Andrée GRAVIL, Catherine GUERINEAU

ECOLE DE FOISSAC

(tél: 04.66.22.17.39)

Classe 3 : 10 CP et 8 CE1 Directrice : Valérie COLRAT

Classe 4 : 8 CE1 et 11 CE2 Institutrice : Marie CHASTANG

ECOLE DE BARON

(tél: 04.66.22.20.54)

Classe 5 : 11 CM1 et 14 CM2 Directrice : Assia GILLET

Accueil de loisir périscolaire : Animatrices et accompagnatrices bus : LEDUC Ghislaine, DONNADIEU Stéphanie, FOURNIER Gloria.

Rentrée 2021-2022

108 enfants de 2 à 11 ans sont scolarisés sur les trois communes. Les effectifs du regroupement restent stables.

Du changement au niveau de l'équipe enseignante :

Mme PASQUET VOROBIOFF Directrice de l'école d'Aigaliers a obtenu sa mutation pour l'école de Sernhac au 1 septembre 2021. C'est avec un grand plaisir que nous avons accueilli Mme Mylène BORNE directrice et enseignante de la classe TPS PS MS.

Un réaménagement de la classe étant nécessaire, le SIRP a acheté du matériel supplémentaire pour cette classe, ainsi qu'une machine à laver pour l' école. Deux photocopieurs pour les écoles d' Aigaliers et de Baron ont été pris en location également pour remplacer les anciens ne fonctionnant plus.

Les différents protocoles sanitaires ont été appliqués au sein du regroupement pédagogique (séparation des groupes de classe dans le car scolaire, sur le temps périscolaire et le temps de restauration collective). Le hall de l'école d' Aigaliers est utilisé pour les repas des maternelles, la salle de restauration pour les élémentaires.

Atelier musique

S.I.R.P

Départ à la retraite d' Agnès Sabatier

La désinfection des classes des trois écoles a été effectuée par un agent du SIRP durant la journée.

Les enfants des écoles élémentaires ont porté le masque une grande partie de l'année. Ce protocole très contraignant pour les enfants a engendré une absence de contacts entre classes , difficile à vivre pour nombre d'enfants.

Agnès SABATHIER agent du SIRP depuis le 1er septembre 1990 a fait valoir ses droits à la retraite. En raison du contexte sanitaire, nous n'avons pas pu fêter son départ à la retraite.

Nous la remercions vivement pour toutes ces années au service des enfants des trois communes et nous lui souhaitons de profiter enfin d'un repos bien mérité .

Accueil de loisirs et plan mercredi du SIRP

Les directeurs : Andrée GRAVIL, Catherine GUERINEAU, Malcolm DUROT.
Les animatrices : Stéphanie DONNADIEU, Murielle MANET, Lucie MARTIN.

Les enfants ont découvert grâce à Eric PARIS les percussions du monde au deuxième trimestre ainsi que le chant avec Eloïse BURGRAFF. Ils ont pu présenter devant les parents et les élus un spectacle musical à l'extérieur de l'école fin juin en respectant les mesures barrières.
Ils ont pu également connaître et observer l'exposition sur l'Inde présentée par Gérard BÉRRI et Gérard BELLAICHE.

Durant les accueils de loisirs, les enfants écoutent régulièrement des contes et choisissent des livres à la bibliothèque d'Aigaliers.

Les enfants travaillent l'expression orale et corporelle, la bienveillance, la coopération, le vivre ensemble au travers des activités sportives, collectives, artistiques et manuelles.

Le fil conducteur du centre de loisirs et des mercredis est de sensibiliser les enfants sur l'environnement.

L'équipe d'animation tient à remercier les bénévoles de l'Aphyllanthe, Mrs BELLAICHE et BÉRRI, le Goujon uzétien pour leur investissement pour et auprès des enfants.

Frédérique Bonzi

Présidente du SIRP

S.I.R.P

Le budget

Le budget du regroupement pour les trois écoles (achat du mobilier, du matériel, paiement du personnel) est financé par la participation des familles (cantine, accueil de loisirs associé à l'école), par une subvention de la CAF et essentiellement par les 3 communes : 50 % au prorata du nombre d'enfants de la commune scolarisés dans le regroupement au 1er janvier de l'année et 50% au prorata du nombre d' habitants.

Soit un montant total de 91 400€.
Conformément aux statuts du SIRP, les dépenses sont réparties :
- 50% (45 700€) au prorata des habitants (1 398 habitants)
- 50% (45 700€) au prorata des élèves (108 élèves).

Les jeunes supporters du

Tour de France

au rond point de Foissac

PARTICIPATION DES COMMUNES

	AIGALIERS	BARON	FOISSAC
Nombre d'élèves	34	38	36
Nombre d'habitants	606	356	436
Participation élèves	14 387.04 €	16 079.63 €	15 233.33 €
Participation habitants	19 809.87 €	11 637.48 €	14 252.65 €
TOTAL	**34 196.91 €**	**27 717.11 €**	**29 485.98 €**

S.I.R.P

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE (S.I.R.P)

Le S.I.R.P comprend les communes d'Aigaliers, Baron, Foissac .

Le Syndicat Intercommunal a pour mission le fonctionnement du Regroupement Pédagogique des trois écoles primaires.

Il organise les temps d'activités périscolaires du matin, de la pause méridienne et du soir.

Il gère également la restauration scolaire et le centre aéré pendant les vacances scolaires, ainsi que le transport scolaire en coordination avec le Conseil Départemental .

Secrétariat du SIRP

Mairie de Foissac

Avenue de l'Europe

30700 Foissac

04 66 22 03 00

Uniquement ouvert le mardi et le jeudi

de 8h30 à 12h

sirp@laposte.net

Déléguées titulaires : BONZI Frédérique, présidente du SIRP,

CHAZEL Mélissa

Déléguées suppléantes : LEVY Julie, ANDRE Sarrah

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION D'UZES (SICTOMU)

DU NOUVEAU EN 2021 - 2022 !

La collecte d'encombrants à domicile devient possible !

La transition écologique et solidaire est une préoccupation d'actualité, présentant des enjeux forts et nécessitant l'implication de nombreux acteurs économiques, sociaux et environnementaux. A ce titre, pour ceux qui ont des difficultés pour se rendre en déchèterie pour déposer leur mobilier les plus volumineux un partenariat établi entre le Centre Social Intercommunal de Saint-Quentin-la-Poterie (CSI-SQLP), l'ARRU et le SICTOMU propose d'enlever en cas de besoin chez vous vos encombrants.

Cette offre alternative, qui s'organise **par inscription** sur une liste d'attente et qui ne se substitue en rien au dépôt direct en déchèterie, est limitée à trois objets d'un poids maximum de 70 kg chacun. Collecté par des agents en insertion, les encombrants seront revalorisés par la recyclerie/ ressourcerie de l'Association Recyclerie Ressourcerie en Uzège –ARRU- ou bien déposés pour tri en déchèterie.

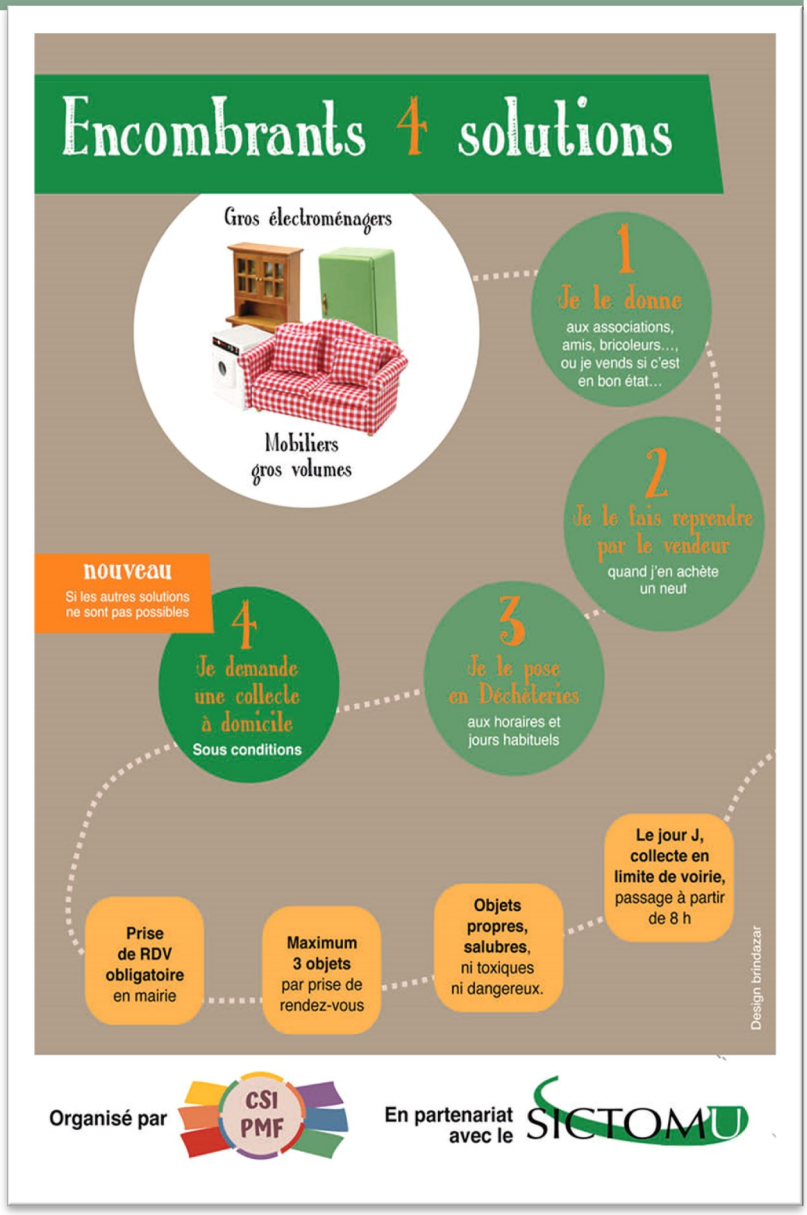

Pour plus de renseignements ou pour utiliser ce service, vous pouvez vous inscrire auprès du secrétariat de Mairie

- **www.sictomu.org**

  04 66 22 13 70

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Le masque n'est pas un emballage !

La période de pandémie de COVID-19 a considérablement augmenté l'usage des masques, gants et mouchoirs à usage unique. Malgré plusieurs campagnes de communication mettant en avant les consignes de tri à suivre, un grand nombre de masques et de mouchoirs sont encore retrouvés par les agents de tri dans les sacs ou bacs jaunes.

En cette période, particulièrement difficile de lutte contre le virus, se protéger est une première étape primordiale. Protéger les acteurs du monde des déchets de potentiels objets contaminés l'est tout autant.

En effet, les agents de collecte et de tri sont en contact parfois direct avec le contenu de votre poubelle jaune. Jeter vos masques, gants et mouchoirs usagés vos emballages expose ces personnes à des objets potentiellement contaminés risquant par la même occasion, la rupture du schéma de traitement de vos déchets.

Que faire de ces déchets dans ce cas ?

Les masques, gants, mouchoirs ou lingettes à usage unique doivent être jetés dans un sac poubelle tous déchets en étant doublé et fermé.

Passé un délai de 24 heures, ces déchets à forts risques infectieux, peuvent être alors déposés dans le bac d' ordures ménagères (bac noir ou marron).

Pour ne pas contribuer à la propagation du Covid 19 et infecter les agents de collecte ainsi que ceux qui travaillent sur les chaînes de recyclage, en aucun cas ces déchets ne doivent être jetés dans le sac ou bac jaune, destinés au recyclage.

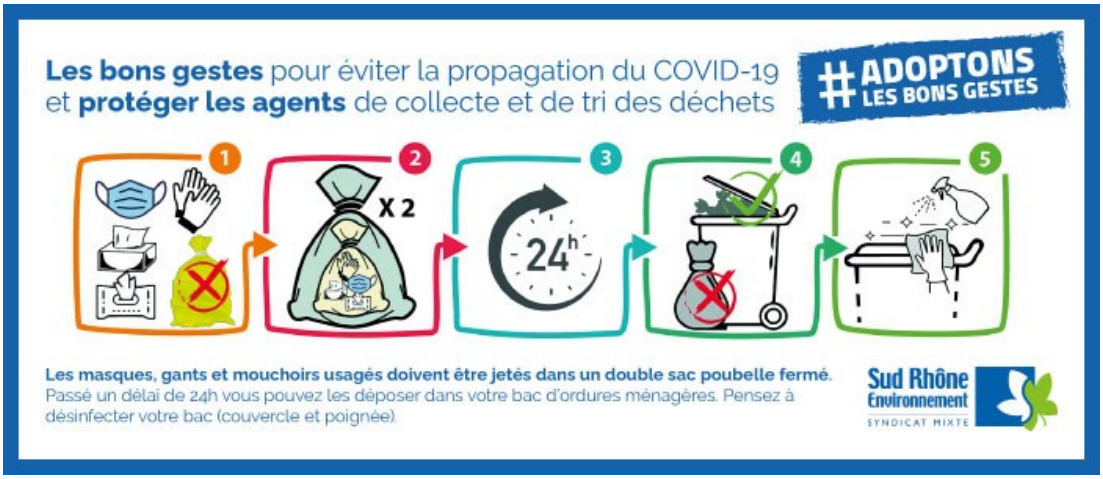

CCPU

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES UZEGE PAYS D'UZÈS (CCPU)

Police Intercommunale de la Communauté Communes Pays d'Uzès –CCPU-

Après une concertation des élus du territoire de la CCPU, le conseil communautaire a décidé d' organiser en journée l'activité de la police intercommunale depuis le 2 septembre 2021. Les maires des communes ont surtout mis en avant leurs besoins pour que la police les soutiennent sur les missions suivantes :

La lutte contre les cambriolages ,

La lutte contre l'insécurité routière (y compris au cœur des villages),

La prévention auprès des habitants,

La lutte contre les dépôts sauvages dans la nature,

La lutte contre les constructions illégales en matière d'urbanisme.

Il est rappelé que c'est la gendarmerie qui est compétente pour intervenir la nuit et en soirée. La police intercommunale intervient exclusivement à la demande des maires.

La Police Intercommunale à la sortie de l'école avec le maire et son adjoint

CCPU

PAYS D'UZÈS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

NOUVEAU PRESTATAIRE POUR LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - « LE SPANC »

La Communauté de Communes a décidé de changer de prestataire pour la réalisation des contrôles liés au Service Public de l'Assainissement Non Collectif effectif au 1er janvier 2022.

La société Véolia a la charge de ces prestations : contrôles périodiques, contrôles préalables à une vente ou à une construction nouvelle.

Plus d'infos: www. ccpaysduzes.fr Contact : Séverine Dufaud 06 29 61 60 02

Qu'est-ce qu'un système d'assainissement non collectif ?

C'est un dispositif d'assainissement permettant aux habitations non raccordées au réseau public d'assainissement collectif, d'assurer de manière "autonome" la dépollution de leurs eaux usées domestiques avant leur rejet dans le milieu naturel.

Quand devez-vous équiper votre maison d'un système non collectif ?

Vous êtes tenu d'installer votre propre système d'assainissement lorsque vous habitez dans une zone sans assainissement collectif ou en zone d'assainissement collectif non encore pourvue de réseau collectif. Cette zone est en principe délimitée comme telle par votre collectivité.

En revanche, si vous habitez dans une zone d'assainissement collectif, la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 vous oblige à raccorder votre habitation au réseau public d'assainissement collectif. Vous devez effectuer ces travaux dans les deux ans qui suivent la mise en service de ce réseau. Dans le cas contraire, la collectivité peut faire procéder à ces travaux de raccordement après mise en demeure. Les frais correspondants et les éventuelles pénalités restent à la charge exclusive du propriétaire.

Quelles sont vos obligations ?

- **D'une manière générale,** le dispositif d'assainissement non collectif doit être implanté, conçu, dimensionné, et entretenu pour ne présenter aucun risque de pollution par d'autres types d'eaux.
Par exemple, les eaux usées traitées par ce système ne doivent généralement pas être rejetées dans les réseaux d'eaux pluviales.

- **La conception et l'installation :**
Elles doivent être réalisées par une entreprise spécialisée afin de garantir son adaptation aux caractéristiques du sol et aux dimensions du terrain.
L'installation n'est pas obligatoirement réalisée par une entreprise spécialisée mais cela est conseillée.

- **Pour les vidanges :**
la vidange des installations doit être réalisée par un vidangeur agréé lorsque le niveau des boues atteint 50% du volume disponible. En ce qui concerne les filières agrées, il est conseillé de se référer au guide d'utilisation et d'entretien.

Comment vérifier la conformité de vos installations ?

SI VOTRE DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT EST DÉJÀ INSTALLÉ

Prenez rendez-vous auprès de votre SPANC.
Des agents appartenant au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) viendront chez vous effectuer le diagnostic de votre installation et vous conseiller pour son entretien.

- Lors des tests, qui se font en votre présence, tous les points d'eau intérieurs et extérieurs (gouttières), ainsi que les regards, doivent être accessibles.
- Si votre installation est conforme, votre SPANC vous délivre un certificat de conformité.

SI VOUS AVEZ UN PROJET DE CONSTRUCTION

Dès l'instruction de votre permis de construire, des agents appartenant au SPANC prennent contact avec vous pour contrôler la conception, l'implantation et la réalisation du dispositif d'assainissement que vous avez choisi.
Une fiche déclarative à demander au services du SPANC doit être jointe avec le permis de construire et l' étude de sol.

Le système comprend, en général :

- un dispositif de collecte (tuyauterie), 1
- une fosse toutes eaux qui permet un prétraitement, 2
- un système d'épandage au travers de matériaux filtrants (tranchée filtrante, filtre à sable,...) qui assure la dépollution, 3
- un système de rejet (dispersion dans le sol ou rejet superficiel).

Le système d'assainissement non collectif ne doit pas recevoir les eaux de pluies.

LES ENGAGEMENTS DES ÉLUS DE LA COMMUNE DANS LES ASSOCIATIONS NATIONALES ET DÉPARTEMENTALES

Communes et Collectivités forestières
Gard

L'Assemblée Générale des Communes Forestières qui s'est tenue à Aigaliers

Daniel Boyer, Maire d'Aigaliers et membre du conseil d'administration de **l'Association des Communes Forestières** accueille les élus dans la salle polyvalente.

AMRF
Association des Maires Ruraux de France

Les Maires et élus des communes rurales au Congrès de l 'Association des Maires Ruraux de France À Villevallier (89)

L'Association des Maires Ruraux du Gard était présente au Congrès des Maires Ruraux qui s'est tenu en septembre dans l'Yonne.

Sylvain André, président de l'AMR 30 et Maire de Cendras et Marie-Lise Gloanec, 1ère Adjointe d' Aigaliers, membre du Bureau ont représenté le Gard au Congrès.

Les 10 engagements

de l'Association des maires ruraux de France

- ✓ **Défendre la commune et la liberté municipale, principe constitutionnel, expression primordiale de la démocratie ;**
- ✓ **Porter les positions des élus ruraux dans les instances locales et nationales en conservant notre indépendance vis-à-vis des pouvoirs et partis politique ;**
- ✓ **Représenter et soutenir les élus ruraux dans leurs actions ;**
- ✓ **Agir pour le maintien et le développement de services au public adaptés aux besoins et se mobiliser pour les défendre ;**
- ✓ **Développer une image positive et dynamique de la ruralité ;**
- ✓ **Œuvrer pour un aménagement équilibré, juste et concerté des territoires métropolitains et d'outre-mer, en prenant en compte sur les spécificités et les atouts du monde rural ;**
- ✓ **Faire appliquer l'égalité républicaine effective entre les citoyennes, les citoyens des campagnes et des villes et favoriser une société inclusive ;**
- ✓ **Agir pour un dynamisme économique, social, et durable en favorisant des solutions innovantes et pérennes ;**
- ✓ **Faire respecter la commune au sein des établissements de coopération intercommunale et assurer une représentation équitable ;**
- ✓ **Limiter le cumul des mandats et défendre un statut sécurisant et valorisant pour les élus afin de permettre l'engagement de tous ; favoriser la parité dans les conseils municipaux et communautaires.**

AMRF
Association des Maires Ruraux de France

Des maires au service des maires

Siège national - 52 av. Maréchal Foch
69006 Lyon - 04 37 43 39 80
www.amrf.fr - amrf@amrf.fr
Twitter : @Maires_Ruraux
Facebook : @mairesruraux.amrf

INFOS COMMUNALES

L' ÉTAT CIVIL 2021

Naissances

Bienvenue à

Vitiello Victoria née le 1er juin

Krawczyk Mendiburu Jaya née le 21 juillet

Alligier Corentin né le 23 août

Mariage

Frys Eugène et Barasc Aliénor le 25 juin

L'état civil que nous présentons est réalisé à partir des déclarations officielles communiquées au secrétariat de Mairie.

Secrétariat de Mairie
Horaires et jours
d 'ouverture au public
MARDI de 14H00 à 17H00
JEUDI de 9H00 à 12H00

Décès

Le Diraison Philippe le 5 mars

Ovize Jacques le 30 mars

Caron Coelia épouse Astruc le 20avril

Fonlupt Bernard le 17 mai

Krause Wolfgang le 3 juillet

Juillard Monique épouse Schuh le 11 juillet

Espaze Jean le 5 août

Sciré Georges le 26 septembre

Loeuillard Sylvie le 18 octobre

Fuhs Pierrette veuve Chapelot le 15 novembre

El Kilani Lalla le 3 décembre

Grégoire Arlette veuve Espaze le 10 décembre

Lafont Violette veuve Amalric le 31 décembre

Le Conseil Municipal présente ses sincères condoléances aux familles et à leurs proches.

NOUVEAUX HABITANTS

Pour éviter des oublis lorsque nous envoyons des courriers, pour les différentes informations municipales et des invitations pour les festivités (repas des ainés, spectacle enfants ...) nous avons besoin de connaître votre adresse et votre date de naissance.

Merci de les communiquer au secrétariat de Mairie.

INFOS COMMUNALES

Inscription sur la liste électorale de la commune

Date limite d'inscription

4 mars 2022 pour voter à la présidentielle

6 mai 2022 pour voter aux législatives

- ★ Au secrétariat de Mairie
- ★ Ou par internet sur le site service public.fr
- ★ Ou par courrier (formulaire cerfa n° 12669*02 à télécharger sur le site service public.fr)

Vous pouvez vérifier votre situation électorale à tout moment sur le site internet

ASSEMBLÉE NATIONALE

GARD 3.0 Département

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

L'élection du Président de la République

est fixée aux dimanches :

10 avril 2022 : 1er tour

24 avril 2022 : 2 ème tour

Les élections législatives pour élire

577 députés se dérouleront les dimanches :

12 juin 2022 : 1er tour

19 juin 2022 : 2ème tour

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX ÉLUS EN JUIN 2021 –canton d'Uzès-

Bérengère Noguier et Denis Bouad

Remplaçants : Marie-Lise Gloanec et Jacques Bollègue

Sénateurs du Gard élus en septembre 2020

SÉNAT

M. Denis BOUAD, groupe SER
✉ d.bouad@senat.fr

M. Laurent BURGOA Laurent, groupe LR
✉ l.burgoa@senat.fr

Mme Vivette LOPEZ , groupe LR
✉ v.lopez@senat.fr

ASSEMBLÉE NATIONALE

Député

Philippe BERTA, député de la 6ème circonscription du Gard

✉ philippe.berta@assemblee-nationale.fr

INFOS COMMUNALES

Antenne mobile Free

Les Hameaux de Bourdiguet et Le Chabian ont été répertoriés en zone blanche suite aux signalements que nous avions effectués auprès de la Mission France Mobile en 2018 , pour indiquer qu'aucune réception de téléphonie mobile n'était possible sur ce secteur de la Commune.

Le secrétaire d'Etat, chargé de la transition numérique et des communications électroniques a retenu notre commune pour bénéficier d'une Antenne mobile afin d'améliorer la réception de la couverture mobile.

C'est l'opérateur FREE Mobile qui a été retenu pour implanter cette antenne au nord de la commune, ce qui devrait se réaliser en début d' année 2022.

Signalisation des voiries

Madame Sabine Porté, céramiste à St Quentin la Poterie a bien voulu réaliser les nouvelles plaques de rue et les numéros des habitations de la commune. Elle remplace Reindert Overdun, décédé en décembre 2020, potier ayant réalisé toutes les plaques en céramique, de la commune.

Déclaration des forages domestiques

La préfecture du Gard rappelle que conformément au Code de l'Environnement, les prélèvements domestiques inférieurs à 1000 m3/an de type forage ou puits doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en Mairie et être équipés d'un dispositif de comptage.

La FIBRE en cours d'installation

Ces dernières semaines, les travaux pour installer les câbles , en aérien ou en souterrain se sont déroulés le long des voiries communales et départementales., en doublure du réseau téléphonique d'Orange. A ce jour, nous n'avons pas encore l'information officielle de la fin de ces travaux.

Lorsque la Fibre sera effectivement disponible pour les habitants, votre opérateur (Orange, SFR, Bouygues, Free ...) vous alertera personnellement, par courriel et/ou SMS pour vous proposer de vous raccorder à la Fibre pour votre logement.

Il vous appartient de décider si vous voulez cette prestation supplémentaire de votre opérateur.

EMPLOIS SAISONNIERS

Patrice Tassin, agent technique communal encadre les jeunes saisonniers embauchés pendant l'été

Signalétique entre l'école et la Mairie

Loyd El Brazi –Loyal installe les tables du 14 juillet

Louise Descazaux installe l'éclairage pour les festivités

Pauline Bertrand a effectué sa semaine de travail pendant les vacances de Toussaint

Renaud Jullian a travaillé en juillet .

Ces 5 aigaliérois et aigaliéroises ont participé activement à divers travaux : Nettoyage du matériel scolaire, du cabanon, des abords des cimetières, de la chapelle de Bourdiguet; préparation des festivités.... Nous les en remercions !

Nathan Ciervo installe l'estrade pour le marché nocturne

PROTECTION

« S'ENTRAINER POUR ETRE PRET »

Un exercice du Plan Communal de Sauvegarde

Fort heureusement, notre commune n'a connu aucun évènement majeur mettant en danger la population ! Toutefois, il s'agit de « se tenir prêt » au cas où … Canicule de longue durée, vents extrêmes, incendies sont les principaux risques majeurs identifiés pour notre commune par la Commission du Plan Communal de Sauvegarde, dont le Maire est le maître d'œuvre.

Imposé aux communes soumises à des risques majeurs, le PCS a pour but d'organiser l' intervention des élus de la commune pour appuyer l'action des services de secours et pour assurer l'information, l'alerte, l'assistance et le soutien de la population.

Cela consiste pour la commune à préparer la mobilisation de ses moyens humains – élus, agents, habitants- ; et techniques -matériels, entreprises à solliciter - ;

A organiser la direction et la coordination de ses actions ; à hiérarchiser et répartir les tâches en fonction de ses ressources disponibles.

Le PCS a été élaboré par la Commission municipale en octobre 2019 et transmis au Préfet du Gard. Des exercices sont indispensables pour garantir que le dispositif est vraiment opérationnel, et pour permettre aux élus et agents d'acquérir ensemble les bons réflexes.

L'exercice partiel réalisé le 3 juin 2021 a mobilisé 8 élus et les 3 agents communaux. Le Poste de Commandement Communal -PCC- s'est mis en place sous l'autorité du Maire qui a fait appel à d' autres services de la commune : le secrétariat pour la gestion de la communication et le service technique pour la mise à disposition ou l' installation des moyens matériels nécessaires.

Que s'est-il passé ce soir- là à Aigaliers ?

Un feu s'est déclaré à l'horloge au cœur du Hameau d'Aigaliers…. Le maire est informé rapidement ; il alerte les services de secours (pompiers de la caserne d'Uzès) et convoque la Cellule de crise du PCS.

Hésitants au début de l'exercice, les élus et agents participant à l'exercice « se prennent au jeu de la simulation » en évaluant la situation et chacun prend sa place spécifique dans le dispositif sous la gouverne du DOS (Directeur des Opérations de Secours) et du RAC - Responsable des Actions Communales –

Sont évaluées l'ampleur de l'incendie qui se propage à proximité d'un restaurant où se trouvent des clients, du personnel ; la proximité d' habitations avec des personnes à l'intérieur ; la fermeture de l'école ce jour- là ! En découlent la nécessité d'accueillir les personnes sinistrées, de les rassurer ; d'ouvrir la salle polyvalente pour les accueillir en prévoyant de les restaurer ; d'un éventuel besoin d'hébergement. Une élue est

chargée d'orienter, d'accompagner les personnes jusqu'à la salle de protection.

Un autre élu et l'agent technique mettent en place un périmètre de sécurité afin que des véhicules, hormis ceux des secours, ne s'engagent pas dans le Hameau

Une secrétaire est affectée au traitement des appels téléphoniques d'habitants inquiets ; une autre secrétaire enregistre la main-courante de toutes les informations et actions pour tracer l'historique et faciliter le retour d'expérience.

Tout le temps de la simulation, le Maire est en lien avec les autorités préfectorales et le SDIS. C'est le RAC qui coordonne et transmet aux autres participants les évènements, les décisions, répartit les tâches de chacun.

Maryse, Oriane et Fidjy assurent la communication

La Presse arrive et demande des précisions sur l'évènement, sans gêner les opérations.

Cette simulation a été organisée préalablement par un élu, pompier de profession ; il en devient l'animateur sans prendre part aux évaluations, décisions. Il apporte au groupe des éléments alimentant l'exercice ; il en fixe les règles et les limites ; il maîtrise sa chronologie.

Après l'exercice qui aura duré 2h30, les participants se retrouvent pour en faire l'évaluation. Les objectifs principaux ont été analysés, commentés. La mise en œuvre d'une partie du PCS a permis de tester son efficacité, ses limites pour compléter, modifier notre PCS initial.

Surtout, le groupe des élus et agents communaux de la commune a agit collectivement : s'impliquer ensemble pour acquérir un savoir-faire individuel et commun en matière de gestion de situations d' urgence.

De l'avis de tous les participants , cet exercice partiel aura été utile et formateur. Il s'agira également de le renouveler à plus grande échelle pour y associer d' autres participants : élus, habitants, entreprises réquisitionnées ,école, associations ect...)

Le Poste de Commandement évalue la situation.

PROTECTION

OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT

Le débroussaillement reste la mesure de prévention primordiale et la plus efficace pour lutter contre les incendies, Il assure également la sécurité des pompiers amenés à intervenir en protection des habitations.

Les obligations légales de débroussaillement (OLD) obligent les propriétaires à débroussailler sur 50 mètres autour de chaque construction. Ces travaux sont à la charge des propriétaires des constructions, y compris si la zone à débroussailler se situe au-delà de leurs propriétés.

La non-réalisation des travaux expose à un risque de dommage ou de destruction des habitations en cas de feu de forêt, ou à une propagation à la forêt avoisinante d'un feu qui partirait d'une habitation.

Pour rappel, les branchages issus des travaux de débroussaillement réglementaire peuvent être brûlés sur place sous réserve de déclaration en mairie, à titre dérogatoire à l'interdiction générale de brûler les déchets des jardins. Il est cependant recommandé le séchage de la végétation coupée pour limiter les fumées polluantes.

La Préfecture du Gard relance les communes afin que les habitants poursuivent les efforts de débroussaillement à partir de l'automne Cette période permet le séchage des rémanents plusieurs mois s'ils ne peuvent être broyés sur place.

Les contrôles s'intensifient au fil des ans avec des sanctions à venir vis-à-vis des propriétaires qui n' auraient pas entrepris un effort suffisant. Une implication citoyenne doit contribuer à éviter des sanctions de 135€ dans un premier temps puis de poursuivre la démarche par une mise en demeure administrative prononcée par la préfecture pouvant aller jusqu'à 30€ le m² non débroussaillé.

Le risque de feu de forêt augmente souvent du fait de la déprise agricole. Une disposition du Code rural, permet à un agriculteur d'obtenir une autorisation d' exploiter sur des terres laissées à l'abandon par un propriétaire. La DDTM peut vous renseigner sur la démarche administrative de cette disposition de lutter contre les friches.

Plus d'informations sur le site de l'État dans le Gard : http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la population/Risques/Gestion-du-risque-feu-de-foret/Debroussaillement

Les OLD réalisées par la Commune Chemin du Plan d'Albi

PROTECTION

OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT

Chemin Haut de la Vignasse

Travaux OLD réalisés par la commune

En juin 2021, la municipalité d'Aigaliers a mandaté des opérations de débroussaillement aux abords des voies qui traversent des bois et mènent aux habitations : le chemin du Plan d' Albi, la voie communale de la Montée de la Chau à Marignac, le Chemin du Haut de la Vignasse.

C'est l'entreprise de travaux forestiers Rieu, de Carpentras qui a été retenue après une mise en concurrence, pour effectuer le débroussaillement sur une largeur de 10 mètres de part et d'autre des voies pour un montant de 9057,50 € HT.

Ces opérations d'abattage d'arbres et de débroussaillement participent à réduire la propagation de flammes et à la diminution des risques d'incendies par imprudences.

Carte aléa incendie de forêt

La Préfecture du Gard porte à connaissance de la commune, une carte sur l'aléa incendie avec des niveaux d'expositions, faibles, moyens, forts et très forts. La commune, fortement boisée, s'avère particulièrement impactée par un risque à forte exposition avec un classement important en zone forte et très forte.

Au regard des niveaux d'expositions de la carte, l' installation de nouvelles constructions dans des zones à risques doit être maîtrisée, voire interdite dans les secteurs où le risque est particulièrement élevé et où aucune mesure satisfaisante ne permet de le maîtriser.

Chemin du Plan d'Albi

FLORE

Promenade de Cécile Tournayre sur le plateau de La Chau

Le retour de la flore !

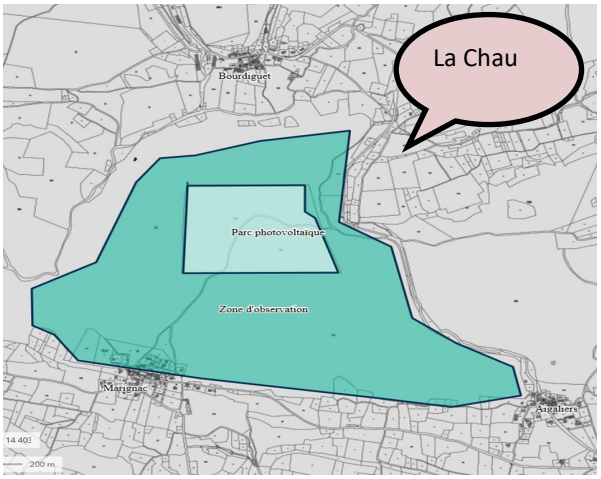

Lors de mes promenades sur le plateau de La Chau, au nord du hameau de Marignac où fut implanté un parc photovoltaïque, j'ai pu observer avec bonheur le retour et même l'apparition d'une flore diverse et abondante composée de nombreuses fleurs sauvages. Et comme dit le Haïku japonais :

Chardon Marie

J'ai vu une fleur

Quand j'ai su son nom

Je l'ai trouvée plus belle

J'ai observé, dessiné, photographié et identifié ces nombreuses plantes environ 250 espèces appartenant à une cinquantaine de familles. La diversité des plantes est surprenante. Le déboisement de cette zone qui depuis laisse place à une garrigue ouverte entourée de bois de chêne vert a permis à de nombreuses espèces de voir le jour et de s'épanouir. Les rayons du soleil inondent ce lieu. L'homme (chaussures, pneus), les animaux ou même le vent (la zone étant plus exposée) contribuent à disperser les graines. Mais notons que la plupart des plantes qui réussissent à s'implanter et à survivre sont des plantes de garrigues.

Certaines plantes sont en grand nombre comme la fausse roquette blanche, le séneçon du Cap, les euphorbes et diverses astéracées, voire envahissantes comme le chardon Marie ou la vipérine selon les années. Dès le printemps l'aphyllanthe, le crépis de Nîmes et la saponaire de Montpellier tapissent le sol du parc de bleu, de jaune et de rose.

Fausse Roquette blanche

D'autres sont beaucoup plus discrètes et demandent une observation plus détaillée comme les délicates fleurs de la verveine sauvage, des mourons, des

Gesse

Euphorbe Réveille-matin

scrofulaires ou des cynoglosses de Crète.

Quelques-unes, bien que peu présentes, se font remarquer par leurs couleurs éclatantes comme les iris sauvages qui se multiplient chaque année davantage, les grands mufliers, les gesses à larges feuilles ou la mélitte à feuilles de mélisse, ou nous intriguent par leurs fleurs extraordinaires comme les orchidées que nous pouvons rencontrer le long des sentiers boisés

Chaque année j'attends la renaissance des plantes vivaces et observe leurs multiplications.

Je constate aussi la disparition de certaines au profit de nouvelles espèces. Quelles annuelles domineront le paysage cette année ? Un parcours toujours agréable qui me réservera sans aucun doute des surprises et encore de nombreuses découvertes au printemps prochain. Cécile Tournayre

Crépi à feuilles pissenlit

Saponaire de Montpellier

Photos Cécile Tournayre

L'ensemble de l'inventaire consultable sur aigaliers.net

Festivités

Fête Nationale du 14 juillet avant la pluie !

Groupe « Elément » Association Evolu'Son

Festival Autres Rivages le 23 juillet

Trio de Renaud Garcia-Fons

Festivités

Marché nocturne le 19 juillet

Orchestre N'Groove de Marignac

Festivités

Le Spectacle de Guignol

a conquis les enfants.

La Compagnie Guignol Occitane était présente pour le Noël des enfants d'Aigaliers venus ce mercredi 15 décembre à la salle polyvalente aménagée pour respecter les mesures sanitaires en vigueur.

Les enfants, excités par la promesse de la venue du Père Noël qui s'est déplacé en personne pour clore le spectacle et distribuer à chacun un cadeau et une sucette en chocolat, ont mis l' ambiance en jouant avec la célèbre marionnette Guignol !

Les élues avec Guignol !

Le Père Noël est arrivé à Aigaliers !

11 NOVEMBRE 2021 COMMÉMORATION

Dépôt de la gerbe au Monument aux Morts et lecture de la lettre de la ministre des armées

Hommage à la paix devant la stèle

Daniel Viard lit Jean Jaurès

Ambre lit Maxime Leforestier

Claire Lasserre lit Louis Aragon

APHYLLANTHE

Horaires :

Mercredi : 9h00-12h00 et 14h00-18h00 /

Jeudi et Vendredi : 9h00-12h15

espace de vie sociale

www.aphyllanthe.fr/association/

L'Association l'Aphyllanthe, basée à Aigaliers, est financée par la CAF du Gard dans le cadre des Espaces de Vie Sociale. Elle est soutenue par les communes d' Aigaliers, Baron et Foissac, et par le Conseil Départemental du Gard. Son but : favoriser le lien social et créer une animation sociale, culturelle et intergénérationnelle sur le territoire.

Une association ouverte, une gestion bénévole

L'Association est gérée par un Conseil d' Administration de 12 membres, dont un bureau de 5 membres, tous bénévoles, et une secrétaire d'accueil salariée.

Cette année, nous avons perdu deux adhérents très actifs : Véronique Peron et Wolfgang Krause.

Adolescentes actrices

Jeux de société en extérieur et en intérieur

L'association compte 218 adhérents et est ouverte à tous.

N'hésitez pas à nous rencontrer pour participer à une activité, emprunter un ouvrage de la bibliothèque, ou nous soumettre votre projet.

En 2021, malgré une équipe dynamique, les conséquences sanitaires du Covid ont considérablement impacté le programme des activités.

espace de vie sociale
www.aphyllanthe.fr/association/

APHYLLANTHE

Atelier Poterie

Activités hebdomadaires

Elles sont nombreuses et variées : gym, pilates, couture & tricot-thé, tarot, yoga, rando, poterie et théâtre.

Les diverses mesures de confinement ont cependant marqué l'arrêt des activités début 2021. Seules les activités enfants (poterie / théâtre) ont pu reprendre au printemps.

En septembre 2021, les activités ont repris normalement, avec une nouveauté :

la marche nordique

Activités ponctuelles

L'association organise des visites culturelles et/ou patrimoniales et des activités « famille » pendant les vacances scolaires : patinoire, cinéma, lasergame, équitation, cirque, ateliers déco à thème, p'tite couture, jeux de société, initiation au tennis.

Début 2021, seuls les ateliers numériques en distanciel ont pu être menés à bien (13 en tout) selon le système ***des partages de savoirs,*** et quelques animations en début d' été : conférence théâtralisée sur la parentalité, soirée Fête de la Musique avec représentation de l'atelier théâtre et concert.

A la rentrée de septembre cependant, la programmation s'est étoffée avec une expo sur l'Inde et ses activités associées (visites de l'atelier des artistes, contes aux enfants du centre de loisirs, intervention à l'école de Baron), une sortie accrobranche et les activités des vacances de Toussaint (tennis, jeux de société, animation sculpture, cinéma, poterie, lasergame). En prévision pour la fin de l'année : sorties à la grotte Chauvet 2 et aux Truffières d'Uzès, deux ateliers d'écriture, des stages de poterie adultes, un atelier patchwork et une sortie au théâtre d'Alès.

APHYLLANTHE

espace de vie sociale
www.aphyllanthe.fr/association/

CLAS & REAAP

L'Association agit dans le cadre du **REAAP** (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité) et du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité). Là aussi il y a du nouveau : les 2 séances de soutien scolaire hebdomadaires sont couplées à un atelier théâtre.

Actions à thème

Éco-responsabilité

Collecte de bouchons et de piles, et tri sélectif. Accompagnement du jardin pédagogique de l'école de Foissac.

Tricoteuses Solidaires

Toujours aussi actives, nos tricoteuses vont dépasser les 1000 bonnets confectionnés l'année dernière dans le cadre du partenariat *Innocent / Les Petits Frères des Pauvres.* Pour rappel, *Innocent* rétrocède 0,20 € aux *Petits Frères des Pauvres* pour chacune de leurs bouteilles vendue coiffée d'un petit bonnet.

L'Assemblée Générale s'est tenue le 24 septembre, suivie du premier pot convivial depuis longtemps, qui fut très apprécié.
Le CA salue l'arrivée de 2 nouvelles venues et remercie ceux qui ont laissé la place.

Et financièrement alors ?
Les cours annulés ont été remboursés, ce qui représente un montant d'environ 1000 €.
Il y a eu une baisse des activités mais le niveau des subventions est resté globalement identique. Ainsi, grâce à l'appui de la CAF, du département et des communes partenaires, l'association peut maintenir sa politique de prix très modiques.

Gestion de la bibliothèque d'Aigaliers

Le fonds compte environ 3000 ouvrages et bénéficie des prêts du bibliobus du Gard.
L'inscription à la bibliothèque est gratuite et s'obtient auprès du secrétariat. Faisant partie du réseau des bibliothèques du Pays d'Uzès, les fonds de toutes les structures du réseau sont accessibles au prêt et à la réservation

par tél, mail ou depuis son compte abonné sur https:// www.mediatheques.ccpaysduzes.fr/.
L'aménagement de la bibliothèque est à présent finalisé grâce aux subventions d' investissements de la CAF et de la commune d'Aigaliers, versées en 2020.
En 2021, la subvention de la municipalité a permis d'enrichir le fonds d'une centaine de nouveautés et l'association a offert 15 ouvrages, principalement jeunesse.
Le groupe ***Ensemble pour la bibliothèque d'Aigaliers*** a animé les lieux avec des décorations saisonnières, en association avec les enfants de l'école maternelle et du centre de loisirs. En mai, il a organisé un concours de lecture sur le sport pour l'école

d'Aigaliers. Il propose également une permanence et des animations les 1ers samedis après-midi du mois, ainsi que des ateliers d'écriture.

Un ***Cercle des lectrices,*** se tient tous les premiers lundis du mois et un groupe de bénévoles fait régulièrement la lecture aux enfants de l'école d'Aigaliers, et du centre de loisirs pendant les vacances scolaires.
Enfin, la secrétaire d'accueil a suivi la formation IGB dispensée par la Direction du Livre et de la Lecture du Gard.
Horaires : Mercredi : 9h00-12h00 et 14h00-18h00 / Jeudi et Vendredi : 9h00-12h15

Communication

La Lettre de l'Aphyllanthe **,** organe de l' association , distribuée dans les 3 villages du SIRP, n'est parue que 2 fois, l'édition du printemps n'ayant plus eu lieu d'être. Le site Internet et les infolettres régulières, permettent de suivre la vie de l'association de près.

Gestion du cours de tennis municipal

L'association gère le cours de tennis municipal, là aussi à des tarifs tout doux.
L'association recherche actuellement un animateur.

https://www.aphyllanthe.fr/association -

Tél : 04 66 22 10 20 – aphyllanthe@orange.fr

APE LES ESCOULES

L'Association des Parents d'Elèves- Les Escoules, comme bien d'autres associations, n'a pas échappé aux restrictions qui ont jalonné l'année 2021, après une année 2020 déjà amputée de nombreuses d'activités.

Le début d'année 2021 avec sa 3ème vague n'a donné aucune marge de manœuvre pour nous permettre de réaliser des activités extérieures au bénéfice des enfants des 3 écoles.

Nous avons quand même organisé, au mois de juin, une tombola avec plusieurs beaux lots à gagner. Le tirage au sort de cette tombola a été diffusé en direct sur un réseau social. C'était une grande première.

En septembre, nous avons pu organiser, en présentiel, l'Assemblée Générale de notre association. Des nouveaux parents étaient là, prêts à s'investir pour le plaisir de leur enfant. L'ensemble du bureau a été reconduit avec le renfort d'un nouveau membre au poste de secrétaire.

Présidente : MILESI Doris,

Secrétaire : DEBELS Alexandra,

Secrétaire Adjointe : ROUSTIT Amélie,

Trésorier : SALABERT Rémy,

Trésorière Adjointe : RODOLOSI Mariska.

Lors du 1er Conseil d'Administration, nous avons acté qu'il fallait pour le bien de tous, enfants, maîtresses, parents, partenaires, reprendre le maximum d'activités en donnant priorité à celles en plein air.

Comme à son habitude l'APE a rencontré les maîtresses pour connaître les projets visés et planifier avec elle les évènements. Nous avons écarté, à cause de la situation sanitaire, la possibilité d'organiser Noël et la kermesse en commun. L'évènement phare

du premier trimestre 2021 / 2022, hors cadre scolaire, a été la balade d'Halloween qui a regroupé une trentaine enfants, pour autant de parents. Nous avons accueilli les familles dans le foyer de Baron vers 16h30 pour un goûter partagé : les parents amenant des gâteaux et l'APE les boissons, puis nous sommes partis chasser les bonbons pendant 1h30 dans les rues de Baron. Ce fut un moment inoubliable pour les enfants et un peu stressant pour les parents qui ont activement aidé les membres de l'APE à mettre en place un cordon de sécurité tout au long du parcours.

Pour les festivités de Noël, malgré que les écoles n'aient pas pu organiser un spectacle comme cela avait été le cas en 2019 (belle réussite !!!), l'APE a toutefois souhaité participer à cet évènement réalisé individuellement dans chaque école, en offrant aux enfants un livre FLEURUS (un livre différent par niveau), ainsi qu'un goûter composé de clémentines, gâteaux, papillotes, pâtes de fruits et jus de fruits.

Il nous restera à statuer avec les maîtresses, en fonction de l'évolution sanitaire, sur la possibilité d'organiser la kermesse qui regrouperait les trois écoles, le 17 juin à Foissac.

Le premier semestre 2022 s'annonce plus radieux avec l'organisation :

- ★ d'un loto le 27/02 à Foissac,
- ★ d'un carnaval le 12/03 à Aigaliers,
- ★ d 'une chasse aux œufs et concours de boule le 23/04 à Aigaliers,
- ★ d'une soirée festive le 14/05 à Foissac.

Association des Parents d'Elèves

Les Escoules

Aigaliers - Foissac - Baron

La Saint Hubert

L'Association des chasseurs d'Aigaliers se porte bien ; sa trésorerie est saine, le nombre de ses adhérents est stable. L'arrivée de jeunes chasseurs nous réjouit, prometteurs et enthousiastes à la pratique de notre passion, par ailleurs très à l'écoute des conseils des anciens.

Il est vrai, même si cela doit froisser quelques esprits chagrins qu'au niveau national on enregistre un regain d'intérêt pour la chasse. Ce constat rappelle que la chasse demeure une valeur sûre de la ruralité : la tradition, la convivialité, l'échange et la transmission ne sont pas de vains mots dans la période délicate que nous traversons avec cette pandémie qui s'éternise.

L'activité des chasseurs s'échelonne tout au long de l'année. La campagne de piégeage a donné de très bons résultats, même si renards et fouines continuent à occuper notre campagne.

La régulation des nuisibles et prédateurs de notre gibier et de nos élevages domestiques, nécessiterait quelques piégeurs supplémentaires après formation auprès de la fédération.

Bien entendu, comme chaque saison, les chasseurs ont consacré des journées de travail à l'entretien des sentiers et lignes de tir pour faciliter le déroulement de la chasse et des battues, notamment pour améliorer surtout la sécurité.

Par ailleurs, notre Association s'est engagée, pour une période de 3 ans à financer, en partenariat avec la Fédération Départementale des chasseurs et la commune d'Aigaliers, que nous remercions, à l' aménagement des chemins qui traversent nos bois, toujours dans un souci de sécurité de tous les usagers de la nature. La sécurité restant une des préoccupations majeures dans nos travaux.

En ce qui concerne le petit gibier ; si le lièvre semble bien se comporter ; le lapin a de la peine à refaire surface. Les compagnies de faisans et perdrix, et l' arrivée des migrateurs sont attendues avec impatience !

Le grand gibier, quant à lui ne se porte pas trop mal ; les chevreuils semblent en nombre plus conséquent sur notre territoire. Pour le sanglier, les effets de la régulation de sa population sont effectifs, mais il n'en demeure pas moins que de temps en temps un beau spécimen vient s'inscrire au tableau, à la grande joie des équipes, récompensant leur ténacité et leur passion à la poursuite de la bête noire.

L'organisation des battues par les deux équipes présentes sur le terrain, demeure inchangée à la satisfaction des chasseurs participants.

Enfin, en cette période pré-électorale où les discussions vont bon train sur les droits et devoirs des chasseurs, notre Association s'investit dans sa priorité majeure que constitue la sécurité pour tout « chasseur et non chasseur » usagers de l'espace public.

Mais, n'allons pas vers des restrictions ou des

La saint hubert

interdictions au niveau de notre territoire de chasse.

La chasse, valeur certaine de notre ruralité, doit réveiller notre bon sens rural face à ceux qui voudraient nous imposer un modèle de société qui n' est fait que d'interdictions !

Comment ne pas admirer, au petit matin, lorsque nous nous rendons à notre cabanon de chasse, lieu de nos rendez-vous, le léger voile de brume sur la plaine de Pigère ?

Comment ne pas être contemplatifs de cette rosée scintillante du matin, aux premiers rayons du soleil sur les magnifiques couleurs de l'automne ?

Dame Nature sait nous faire partager ces moments fugitifs. Alors, oui, soyons fiers d'êtres chasseurs et disons le tout haut autour de nous.

Continuons à partager ces moments de rencontre en dégustant nos préparations culinaires de fin de journée de chasse autour du verre de l'amitié.

Le Président de l'Association de Chasse

A Aigaliers, deux équipes de chasse se retrouvent au sein de l'association St Hubert. Pour les battues aux sangliers, elles se partagent les jours de chasse, entre les samedis, dimanches et mercredis.

La chasse à tir du grand gibier est suspendue les Mardi et Vendredi de chaque semaine à l' exception des jours fériés. Ces mesures de suspension ne s'appliquent pas au détenteur d' une autorisation préfectorale pour les tirs anticipés du sanglier délivrée pour la période allant du 1er juin au 14 août 2021. La chasse dans les vignes est interdite avant le prélèvement des récoltes sauf pour la chasse au sanglier. La chasse du grand gibier est autorisée en temps de neige.

CLUB DE L'ARQUE

Depuis le 19 mars 2020, les premières mesures de lutte contre la « COVID19 », le Club a cessé toutes ses activités et annulé tous ses programmes d'animation. Au mois de septembre 2020, la lourdeur des contraintes imposées par le principe de précaution nous a poussé à ne pas effectuer une reprise anticipée, au risque de mettre en danger la santé de nos adhérents. Nous avons quand même organisé une Assemblée Générale « postale » en envoyant à chaque personne un ordre du jour ainsi qu'une fiche de vote. La réactivité de nos adhérents a été à la hauteur de nos attentes et les décisions courantes ont pu être prises dans le respect de nos statuts.

C'est le 7 septembre 2021 que nous nous sommes retrouvés pour une réunion de rentrée à la salle Paul Girard de Baron, pour le plus grand plaisir de tous les participants. Boules, cartes, jeux divers ont été dépoussiérés et ont eu l'air tout contents de reprendre du service. Le goûter a rencontré un vif succès.

Le 28 septembre un repas festif, concocté par le traiteur Tessier d'Uzès, est offert aux adhérents par l'association.

L'ambiance est assurée par le dynamique groupe « The Complices ».

Le 22 octobre, plusieurs de nos adhérents représentent notre Club au concours de belote organisé par la Fédération Départementale à Saint Privat des Vieux. L'un d'entre eux fait honneur à notre groupe en remportant une magnifique coupe.

Le 16 novembre, pour la traditionnelle Castagnade, un autobus nous emmène jusqu' au col du Pindedis. Des cuisses de grenouilles et autres agapes nous attendent dans la salle du restaurant « Le Raïol », au beau milieu des châtaigneraies.

Le 30 novembre, nous nous réunissons pour fêter les anniversaires de tous les adhérents. Le 14 décembre les cartons et pions sont de sortie pour le loto interne de l'association. Le 21 décembre nous clôturons notre exercice écourté par le goûter de Noël animé par notre groupe préféré « The Complices » et nous nous donnons rendez-vous après les fêtes de fin d'année.

Si vous avez envie de passer des moments festifs et conviviaux, nous vous invitons à venir tester nos activités du mardi après-midi. Bienvenue à tous. !

Yvan Ozil,

Président du Club de l'Arque

AIGALIERS AU FIL DE L'HISTOIRE

Une veillée au Mas du Roux

Le 31 décembre 1870, à la nuit tombée, Albert Roux, sa famille, celle du fermier Fustier, le berger Théophile, la domesticité, sont réunis autour de l'âtre.

La veille, on a tué le cochon, et tous se sont régalés du boudin frais.

Un froid sibérien s'est abattu sur Aigaliers, et le maître consignera dans son livre de raison :

« … du 25 décembre 1870 au 20 janvier 1871 une couche de neige de 0 mètre 50 a couvert le sol. Les moutons ne sont pas sortis… »

Cet enfermement prolongé pose problème, car le troupeau compte 150 bêtes environ.

On le sait par la mention suivante transcrite elle aussi dans le livre de raison, avec son orthographe :

« …le 17 juin 1852 a parti pour la montagne…

Ramenés par Théophile mon berger, que je lui ai livré 148 moutons a faire paître a raison de 65 centimes le mouton. »

On apprend aussi que les agneaux se vendaient au prix de 11 francs l'un.

La conversation se déroule dans la lueur d'une lampe à pétrole et dans l'odeur des châtaignes grillées.

Le maître fait circuler la piquette… C'est lui qui la fabrique, et il en donne la recette : « … je l'ai obtenue en ajoutant 16 kilos de sucre à 100 litres d'eau et 150 litres de vin de seconde ou troisième cuvée… »

Que d'évènements en cette année mourante !

La neige d'abord.

Le berger annonce :

« On a entendu un loup près de la Coste… l'odeur des brebis surement…

J'ai lâché Goliath dans la cour de la bergerie avec son collier à pointes.

La maitresse craint pour ses vers à soie et indique à son tour :

« J'ai mis des braseros de la magnanerie. »

Puis la désastreuse guerre contre la

AIGALIERS AU FIL DE L'HISTOIRE

Prusse, maillon essentiel de la future Allemagne, la déchéance de l'empereur Napoléon III, la Commune de Paris et la lutte fratricide des Français.

Pourquoi cette guerre interroge Fustier ?

Les regards se tournent vers le maître. Il sait lui…

Albert Roux n'était pas hostile à l'empereur malgré le coup d'état de 1851 et la guerre du Mexique.

Il assurait l'ordre du pays, le développement du progrès et la prospérité des Français.

Mais comment ne pas condamner cette guerre avec la Prusse, déclarée pour un motif futile (la dépêche d'Ems).

L'ennemi était puissamment armé et avait un redoutable chef de guerre en la personne de Bismark.

Le maitre botte en touche :

« J'ai entendu dire qu'il a cédé à la pression de l'impératrice… Devant la montée de l'opposition républicaine, elle a voulu assurer sa dynastie par une victoire militaire. »

Dynastie, Dynastie, grogne Fustier, et de « aro, fau pagar… »

Il ne pense pas aux milliers de morts, de blessés et de prisonniers, mais aux conséquences financières de cette défaite.

Ses propos sont prémonitoires.

Rapidement vaincue, la France va perdre l'Alsace et une partie de la Lorraine.

Et elle devra ensuite payer à son vainqueur une indemnité de 5 milliards-or.

Enfin, troisième évènement de cette année 1870, Albert Roux a été élu Maire d'Aigaliers.

Qui est-il ?

Un homme instruit et qui a du « bien ».

Il a un bagage juridique et figure sur la liste des experts évaluateurs.

C'est aussi un gestionnaire avisé qui consigne année par année la production du mas : blé, avoine, orge, paumelle, châtaignes, pomme de terre, fèves, glands, vin, huile d'olive, cocons, et qui place une partie de son argent pour augmenter le

patrimoine foncier.

Ce souci d'économie me remet en mémoire une anecdote racontée par ma mère : l'huile produite à la propriété était renfermée dans une jarre de 100 litres environ pourvue d'un couvercle en fer blanc.

Un membre de la famille ou de la domesticité ayant oublié de la fermer, un rat s'y était noyé.

Que faire ? Jeter l'huile ? C'était celle qui avait été prévue pour la consommation d' une année, et sa perte aurait été vraiment préjudiciable.

Longue délibération à l'issue de laquelle il fut décidé :

- d'extraire le rat,

- de purifier l'huile en y jetant des morceaux de charbon de bois,

- de consommer l'huile avec modération.

Autre volonté de sa part : l'enfant unique pour éviter l'indivision et le partage, plus tard, le mariage de cet enfant avec un homme ou une femme de ses « conditions », de sa religion, et aussi pourvus que lui.

Appliquant à sa famille cette règle de vie, Albert Roux mariera sa fille unique au fils unique d'Hypolite Nicolas de Gattigues, et de cette union naîtra une fille unique : Elise Nicolas, ma grand-mère.

Je ne partage pas cette vision un peu éloignée de l'existence, mais force est de constater qu'elle était à l'époque celle de nombreux notables ruraux.

L'évolution des mœurs et de la société transformera le « pater familias » en père-copain, plus soucieux du bonheur de ses enfants que de l'augmentation du patrimoine.

Le mas Roux devenu indivis entre mon cousin, mon frère et moi sera vendu, et avec lui la quasi-totalité des terres arables.

Restent quelques parcelles sans grande valeur partagées entre nous.

Sur l'une des miennes seront répandues mes cendres en signe d'attachement à Aigaliers.

Jacques Martin, Magistrat honoraire

Photos Cécile Tournayre

Photos Roger Martin